



LE MAIRE  
VILLE DE LA PRAIRIE

## Faits saillants – Rapport financier 2023

Chères citoyennes, chers citoyens

Conformément à la loi sur les citées et les villes, il me fait plaisir de vous partager les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023.

Le rapport financier consolidé 2023, audité par la firme comptable LLG CPA inc., a été déposé à la séance ordinaire du Conseil du 14 mai 2024. Les auditeurs confirment que le rapport financier consolidé donne une image fidèle de la situation financière de la Ville et de ses organismes, à l'exception d'une réserve en lien avec l'application du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. En effet, à l'instar de plusieurs municipalités du Québec, la Ville n'a ni évalué ni comptabilisé un tel passif au 31 décembre 2023.

Malgré le contexte inflationniste faisant pression sur les coûts d'approvisionnement et le moratoire toujours en vigueur en 2023, la Ville de La Prairie a dans l'ensemble réalisé ce qui était prévu au budget 2023 et dégagé un excédent de fonctionnement non consolidé à des fins fiscales au montant de 1,7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Cet excédent est principalement attribuable à une augmentation des revenus en lien avec les droits de mutation. Ces derniers se sont avérés plus élevés que prévu au budget 2023 en raison du marché de l'immobilier toujours vigoureux au courant de l'année.

*Victor Hostium et sui : maître des ennemis et de soi-même qui rappelle la détermination  
des premiers colons et qui inspire la population de La Prairie de continuer les efforts de leurs ancêtres,  
d'être toujours maître de soi-même comme des autres.*

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement de l'exercice excluant l'amortissement, ont été très légèrement supérieures au budget 2023 de 0,6 M\$. Ceci s'explique principalement par le marché de l'assurance qui fait encore pression sur les primes (0,1 M\$), l'entretien des véhicules de la voirie (0,2 M\$) et l'enlèvement et le transport de la neige à l'hiver 2023 (0,2 M\$).

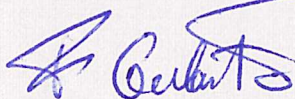
Au cours de cet exercice financier, la Ville de La Prairie a investi plus de 16 M\$ dans des projets en immobilisations pour assurer la pérennité de ses infrastructures et pour la conservation et le développement de ses parcs. Nous avons ainsi investi, entre autres, 2 M\$ pour la réfection de la chaussée et le pavage et 2,5 M\$ pour la construction de la traverse routière sur la voie du CN dans l'axe de la rue Saint-Henri. En outre, le programme de subventions du Québec nous a permis de consacrer plus de 6,5 M\$ à divers projets afin de consolider notre réseau d'aqueduc.

Nous sommes fiers d'avoir pu réaliser tous ces investissements tout en conservant la dette au même niveau qu'en 2022, soit 68,5 M\$ au 31 décembre 2023 pour la Ville de La Prairie.

Pour plus de détails, je vous invite à consulter le rapport financier complet publié sur le site Internet de la Ville.

En vous remerciant de votre confiance.

Le maire,



Frédéric Galantai